

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

OCA09 027 à OCA09 031 :

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2009 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20);*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8).*

OCA09 032 à OCA09 035 :

Ordonnances relatives à la tenue de l'activité intitulée : Promotion commerciale de la SDC Promenade Fleury :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20);*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8).*

OCA09 036 à OCA09 038 :

Ordonnances relatives aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce cinquième jour de juin deux mille neuf.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement